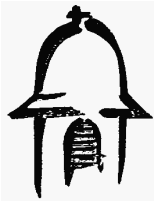
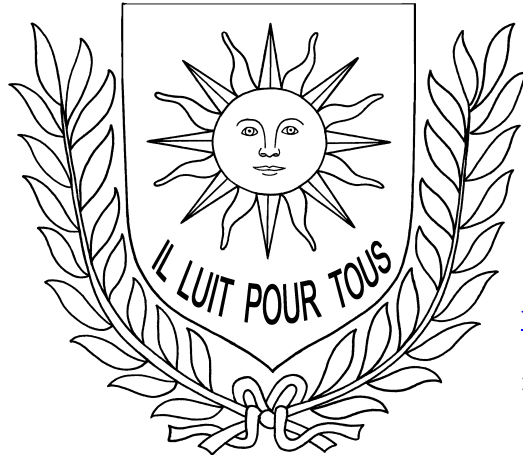


VILLE DE MARNAY



PETITES CITÉS COMTOISES
DE CARACTÈRE



www.marnay70.com

mairie.marnay@wanadoo.fr

BULLETIN D'INFORMATIONS N°29

LE MOT DU MAIRE

Septembre est, sans surprise, synonyme de rentrée, et votre bulletin municipal ne fait pas exception à ce qui est dans l'air du temps.

La période d'été a été marquée cette année par une activité communale importante :

Les travaux d'assainissement, une fois réalisé le raccordement au réseau collectif, vont enfin permettre de ne plus déverser dans la rivière les eaux usées de la zone Est de Marnay.

Les aménagements autour du Gymnase des Carmes, avec un peu de civisme de la part des usagers, vont permettre de sécuriser l'accès aux écoles (création d'une zone de stationnement pour les bus, d'un accès piétons au parking du gymnase des Carmes).

Un aménagement de sécurité à Marnay la Ville a été réalisé afin de ralentir les véhicules sur une des entrées du village et préserver la sécurité des riverains.

Les bâtiments communaux ne se sont pas fait oublier, la toiture du château est réceptionnée, la zinguerie menaçante de la halte-garderie est refaite à neuf. Une reprise de l'ensemble de la toiture des écoles primaires et maternelles est effectuée. Ce type d'intervention, annuelle, qui sera généralisé, va permettre de maintenir encore bien des années une toiture dont la réfection complète est d'un coût exorbitant.

Juillet a vu l'arrivée de l'ADSL sur l'ensemble des communes du secteur. Élément important du désenclavement en milieu rural, cette opération a démontré que la volonté de tous peut faire accélérer un dossier qui devait, au départ, aboutir en 2007.

Le Camping « Vert lagon » a fêté sa deuxième saison en gestion privée ; la qualité de la fréquentation touristique qui progresse, la vie observée autour des multiples activités proposées nous confortent dans la confiance donnée à cette jeune entreprise.

De nombreux dossiers importants pour notre cité nous attendent :

Un architecte va être désigné pour la rénovation de la salle polyvalente Anne Frank. Deux procédures d'appel d'offre vont être lancées ; l'une concerne la mise en place du Schéma Urbain de Caractère de notre ville afin d'améliorer les espaces publics, les cheminements piétonniers des quartiers périphériques, les entrées de village, les rues et les places du centre historique ; l'autre concerne l'aménagement du plan d'eau.

La protection du périmètre de captage de l'eau potable va entrer dans sa phase finale.

La municipalité a remis à l'ordre du jour le dossier de l'amélioration du «carrefour de la déviation» pour, enfin, assurer la sécurité tout en préservant l'esthétique d'une entrée importante de Marnay.

La modification du Plan Local d'Urbanisme est entrée dans sa phase opérationnelle. Les premières réunions avec les services concernés ont eu lieu. La concertation avec l'ensemble des habitants va commencer. Nous devons réfléchir ensemble aux enjeux multiples des années à venir, à la place que nous souhaitons pour notre village dans ce territoire convoité de la Vallée de l'Ognon, situé à deux pas de la capitale régionale.

Cette période de rentrée est aussi l'occasion de remercier chaleureusement celles et ceux qui ont animé tout au long des mois passés notre Cité Comtoise de Caractère. Toutes ces manifestations, qui ont ponctué l'été, ont fait rayonner un peu plus notre Bourg Centre. L'Office du Tourisme, les associations sportives et culturelles vont, à nouveau cette année, encadrer, entraîner, animer et pérenniser un peu plus encore une vie villageoise, indissociable de notre cadre de vie.

Vincent BALLOT, Maire de MARNAY

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2004 :

Sous la présidence de M Vincent BALLOT

8 conseillers présents ; 2 absents MM. Michel BAILLY et Michel BARBERET. Pouvoirs de Pascal THIELLEY pour Paul BALLOT, de Bernard MORCHE pour Serge MANDRET, de Jérôme THEVENOT pour Bernadette MADIOT et de Philippe BUGNET pour Vincent BALLOT.

Secrétaire de séance : Serge MANDRET.

Pour désigner les délégués municipaux en vue des élections sénatoriales du 26 septembre 2004, le Préfet a fixé, par arrêté, au vendredi 2 juillet la réunion des conseils des communes du département.

À l'ouverture de la séance, le Maire rappelle le règlement à respecter pour le bon déroulement de ce scrutin. Il précise que le scrutin doit se dérouler sans débat et à bulletins secrets.

Il constitue d'abord le bureau avec les deux conseillers présents les plus âgés (MM. BERREUR et MANDRET) et les deux conseillers présents les plus jeunes (MM. VÉFOND et BALLOT Philippe).

Ensuite, il procède à l'appel des candidats :

MM. Paul BALLOT, Serge MANDRET et Pierre BERREUR pour les délégués titulaires ;

MM. Philippe BALLOT et Alain DEMONT et Madame Bernadette MADIOT pour les suppléants.

Par deux opérations de vote distinctes, les conseillers élisent d'abord les titulaires puis les suppléants :

MM. Paul BALLOT et Serge MANDRET recueillent chacun 12 voix et Pierre BERREUR, 10 voix. Les trois candidats sont déclarés élus.

MM. Philippe BALLOT et Alain DEMONT et Madame Bernadette MADIOT obtiennent chacun 12 voix et sont déclarés élus.

À 21 heures, la séance est levée et deux membres du bureau transportent à la gendarmerie, sous pli fermé, les résultats de ces élections pour transmission à la Préfecture.

Aire de jeux et toilettes pour chiens :

Comme beaucoup d'entre vous ont pu le constater (surtout les enfants et leurs parents), **une superbe aire de jeux a été installée, en juin dernier, Place du Souvenir Français.**

Les enfants de 3 à 10 ans, sous la surveillance d'un adulte, peuvent jouer en toute sécurité. Comme l'impose la législation, un épais matelas (30 cm) de copeaux rendus imputrescibles réduit considérablement les risques de blessure en cas de chute.

Une barrière, munie d'une porte de sécurité, empêche les enfants d'échapper à la surveillance des parents et interdit aux animaux (les chiens en particulier) d'entrer sur l'aire de jeux et de souiller le sol.

Une table et des bancs, installés sous un arbre à proximité, permettent toutes les activités de détente (pique nique, jeux de cartes, etc ...).

Mais il est indispensable que cet espace reste propre et que chacun puisse se promener à l'ombre, le long du ruisseau, sans courir le risque de mettre un pied, voire les deux, dans un ou plusieurs monticules plus ou moins discrètement déposés par nos amis à quatre pattes, comme c'était malheureusement trop souvent le cas jusqu'à maintenant.

C'est la raison pour laquelle la municipalité a mis en place **un endroit clos, avec un bon lit de sable fin sur le sol, réservé aux chiens qui ne pourront (et ne devront) plus aller se soulager ailleurs.** L'intelligence de ces animaux est bien connue et il ne fait pas de doute qu'ils auront vite fait de comprendre ce que l'on attend d'eux et de nombreux propriétaires ont déjà montré l'exemple.

Des affiches ont été mises en place pour rappeler la destination de cet endroit.

Merci à tous de votre compréhension.

Une campagne du ministère de l'écologie :

Chaque citoyen peut, par des actions concrètes et simples, œuvrer au quotidien pour **limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons.**

C'est un enjeu majeur de la gestion des déchets, et donc de la protection de notre environnement, pour les années à venir.

La question des imprimés publicitaires et des journaux gratuits non adressés est un exemple, parmi bien d'autres, de ce qui peut être fait dans ce sens.

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à 40 kg par foyer.

Les publicités des grandes surfaces représentent 58 % de ces quantités, les journaux gratuits 18%, le commerce local 14%, le reste correspond aux services et aux publications des collectivités locales.

Le coût de la collecte et du traitement de ces courriers non adressés est à la charge des collectivités locales et donc du contribuable.

Pour une ville de 100 000 habitants, leur traitement représente une dépense supplémentaire de 250 000 euros par an.

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés et qui ne désirent plus les recevoir dans leur boîte aux lettres, une solution simple va être mise en place : À l'initiative du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, **un autocollant, indiquant votre refus de recevoir des imprimés publicitaires et des journaux gratuits non adressés, sera mis à votre disposition dans quelques semaines.**

Bien sûr, il précisera que vous souhaitez continuer à recevoir les informations des collectivités locales. Dès qu'il sera disponible, vous en serez averti. Vous pourrez alors le retirer au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Il suffirait qu'un million de foyers (soit 5% des foyers français) fassent ce choix pour économiser 40 000 tonnes de papier chaque année, soit 4 fois le poids de la Tour Eiffel.

Que deviennent nos déchets ?

Si le meilleur déchet est, sans aucun doute, celui que l'on ne produit pas, il ne faut trop se faire d'illusion, nous produisons de plus en plus de déchets.

Il devient donc impératif, pour de nombreuses raisons (par exemple, économiser les matières premières, réduire la pollution, retarder la saturation des lieux de stockage...), de recycler nos déchets.

Une tonne de briques alimentaires recyclées permet d'économiser 2 tonnes de bois. Une tonne d'emballage en carton recyclé fait économiser 2,5 tonnes de bois. (Les cartons se recyclent une dizaine de fois).

Le verre est un matériau recyclable indéfiniment et à 100%. Mais une assiette de porcelaine peut ruiner le recyclage d'une tonne de verre. **Attention à ne mettre que du verre ménager dans le conteneur à verre** (ni ampoule, ni pare-brise ou vitre brisée : ce verre résiste à de très hautes températures).

Une belle centenaire à Mamay

Comme vous pouvez le constater, l'horloge qui surmonte la façade de l'ancien Hôtel de ville (actuellement foyer Corinne Gillier-Barbe) porte une date : **1904.**

En effet, c'est en 1904 que la famille du docteur en médecine Aldonce Conscience, décédé à Mamay en 1894, fait don au Bureau de bienfaisance de Mamay "*de divers bienfaits dont une horloge communale qui sera installée à l'Hôtel de Ville*" (séance du conseil municipal du 1^{er} juin 1904).

C'est en reconnaissance de ces dons (entre autres) que le conseil municipal de l'époque décide d'appeler *Rue Conscience* la rue des Terreaux qui occupait l'emplacement des anciens fossés du château, débouchant sur la Grande Rue. Pour commémorer cet anniversaire, la municipalité a décidé d'éclairer le cadran (translucide) de cette horloge depuis l'intérieur. Depuis le début du mois d'août, c'est chose faite. Notre vénérable centenaire s'est refait une beauté !

Communiqué de la Caisse d'Allocations Familiales :

Allocation de rentrée scolaire 2004

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) est fixé à **257,61 € par enfant à charge de 6 à 18 ans.** L'ARS est versée sous condition de ressources aux familles aux revenus modestes.

Pour en bénéficier, vous devez remplir deux conditions :

◆ Avoir à charge un ou plusieurs enfants nés entre le 16 septembre 1986 et le 31 janvier 1999 inclus, scolarisés ou en apprentissage ;

◆ Avoir déclaré, pour l'année 2003, un revenu net imposable (après abattement) ne dépassant pas 16 726 € avec un enfant, 20 586 € avec deux enfants, ..etc. Au-delà, ajouter 3860 € par enfant supplémentaire.

Si vous dépassez le plafond, dans une certaine limite, vous pouvez toucher une allocation de rentrée scolaire dont le montant est dégressif en fonction de vos revenus.

Si vous recevez actuellement des prestations de la CAF, **vous n'avez aucune démarche à effectuer.**

Si vous ne recevez actuellement aucune prestation de la CAF et si vous pensez avoir droit à l'ARS, **demandez à la CAF les documents à compléter.**

<p>CAF de la Haute-Saône 13, Bd des Alliés – BP 249 70005 VESOUL Cedex Tel. 0820.25.25.25 www.caf.fr</p>
--

La rentrée au Club des Aînés Ruraux

◆ **Retrouvons notre équilibre** avec le CODES. **À partir du 15 septembre**, le Club des Aînés Ruraux met en place un atelier équilibre (10 séances d'une heure environ). Chaque semaine, de nombreux exercices seront proposés par une animatrice diplômée. Cette activité s'adresse aux personnes adhérentes ou non au club et ayant des problèmes importants d'équilibre.

Réunion d'information le jeudi 2 septembre à 10h, salle du foyer, cour du château.

◆ **Sortie en Bourgogne**, le 30 septembre 2004 : Savigny-les-Beaune (musée des avions, motos, autos, engins viticoles), Nuits-Saint Georges (cassissium chez Vedrenne).

◆ **Rentrée des jeudis ludiques**, le 7 octobre, salle du Foyer, au Château, à partir de 14h.

Les nouveaux retraités sont invités à s'inscrire. Contacts :

Michelle MILLOT 03-84-31-53-53 -

Denise LESCURE 03-84-31-72-64 -

Inauguration du Chemin de Compostelle :

Marnay se trouve sur le Chemin de Compostelle qui vient d'être tracé en Franche-Comté. Ce chemin a été parcouru, en juin dernier, par des relayeurs locaux portant un bâton et un livre d'or.

Partis des quatre coins de l'Europe, des bâtons et des livres d'or arriveront à Saint-Jacques de Compostelle le 15 septembre prochain.

Pour fêter ces événements, une volée de cloches continue traversera la Franche-Comté ce jour-là : **chaque village situé sur l'itinéraire de Angeot (90) à Sampans (39) sonnera ses cloches pendant 5 minutes.**

À Marnay, les cloches sonneront à 14h50 précises.

Ne soyez donc pas surpris si vous entendez une sonnerie de cloches le 15 septembre à Marnay et dans certains villages voisins le 15 septembre dans l'après-midi.

Mise en place du P.L.U. :

(Plan Local d'Urbanisme)

Le Plan d'Occupation des Sols de Marnay, datant d'une vingtaine d'années et modifiés à plusieurs reprises, avait besoin d'être sérieusement rénové et adapté aux besoins actuels (et futurs).

Le conseil municipal a confié ce travail à M. Schwartzmann, ingénieur urbaniste, auteur du POS, qui nous explique comment le PLU va être mis en place.

MARNAY ORGANISE SON DEVELOPPEMENT

Aux confins des départements de la Haute Saône, du Doubs et du Jura, la commune de Marnay fait partie de la région naturelle de la basse vallée de l'Ognon.

Fort bien située sur l'axe routier régional Besançon-Gray, la commune est également concernée par le couloir de la future liaison TGV Rhin-Rhône.

Avec ses 1037 ha et ses 1287 habitants - en 1999, la commune de Marnay met en

œuvre avec bonheur ses différents atouts :

la qualité de son centre historique, le dynamisme de ses activités industrielles,

la grande valeur de ses milieux naturels.

Ainsi, au cours du temps, le paysage de la vallée a été profondément modifié. L'homme a modelé les paysages dès le Moyen-Âge en prenant possession d'un site défensif couronné d'un château. Par la suite, l'agglomération s'est développée en rive droite de l'Ognon mettant en évidence des quartiers bien typés.

Des coupures artificielles ont été créées (la voie de chemin de fer, la déviation, les lignes électriques haute tension).

La commune est maintenant confrontée au renouvellement de ses zones d'activités et à la forte pression foncière engendrée par l'agglomération bisontine toute proche.

Mais, aujourd'hui où les évolutions sont rapides et les changements souvent brutaux aux abords des grandes agglomérations, **le développement de MARNAY doit être encadré au plus près des intérêts du chef lieu de canton et de ses habitants par un document d'urbanisme.**

Pour éviter tout risque de dysfonctionnement grave, la commune a élaboré, il y a une vingtaine d'années, un plan d'occupation des sols révisé successivement le 7 septembre 1995, le 26 mars 1998 et le 11 mars 2000.

Le nouveau document d'urbanisme engagé par la municipalité se réalisera dans le cadre nouveau des lois «Solidarité et Renouvellement Urbain», votée en décembre 2000 et «Urbanisme et Habitat» du 2 juillet 2003.

En fait, c'est **un Plan Local d'Urbanisme qui va être étudié (PLU).**

Le législateur a voulu un développement des aires urbaines plus cohérent, plus durable et plus solidaire.

Comme le POS, **le PLU définira de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain. Mais, les plans locaux d'urbanisme, sont des documents plus riches et plus globaux :**

ils doivent comporter **le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** qui a pour fonction

exclusive de présenter le projet communal pour les années à venir,

- des **orientations d'aménagement** permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière,

- **Leur élaboration ou révision doit se faire en toute transparence** et la loi prévoit désormais une **concertation "continue" de la population.**

- Ils doivent favoriser le **renouvellement urbain** et éviter l'étalement urbain dans un souci de préservation d'un développement plus solidaire et plus durable.

- Ils intègrent l'urbanisme opérationnel, notamment les zones d'aménagement concerté.

Les études du **groupe de travail** rassemblant, les élus, les administrations, les chambres consulaires et l'urbaniste de la commune viennent de démarrer en juin 2004.

Au fur et à mesure de l'avancement des études des dossiers techniques seront laissés à la consultation du public en mairie.

Vos remarques seront les bienvenues.

À partir de juin 2004, durant 4 mois, le cabinet Schwartzmann procédera aux analyses préliminaires et posera un diagnostic puis, pendant 3 mois, proposera des scénarios d'aménagement. Un débat interviendra alors au sein du conseil municipal sur les grands objectifs. Un délai minimal de deux mois devra alors s'écouler avant l'arrêt du PLU par le conseil municipal.

Pendant tout ce temps, c'est-à-dire depuis juin 2004, se déroulera une concertation permanente avec la population.

Après duplication des dossiers, aura lieu une consultation des services des chambres consulaires du département et de la région (durée : 3 mois), puis désignation du commissaire enquêteur, réunion du groupe de travail et première insertion dans la presse.

L'enquête publique va durer un mois. Le commissaire enquêteur a un mois pour remettre son rapport au groupe de travail. Enfin, dernière étape de cette opération : l'approbation du PLU.